FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE

Institut d'Etudes Judiciaires DIJON

C.R.F.P.A. SESSION 2013

PROCEDURE PENALE

(épreuve de 5 heures comprenant 2 compositions : Droit des obligations et Procédure, coefficient 2)

Vous venez de réussir le concours d'entrée au CRFPA et débutez, ce 14 janvier 2014, votre stage dans un cabinet Dijonnais.

I - Maître Bonpain, votre maître de stage, souhaite vous confier deux dossiers impliquant une bonne connaissance de la procédure pénale. Il veut toutefois vérifier que vous serez à la hauteur et propose de tester un peu vos connaissances.

Il se saisit alors du journal le Bien public, dans lequel est relaté ce jour le fait divers suivant :

« Madame Germaine LATOUR, 85 ans, a été victime d'un vol avec violences à son domicile de la place DARCY à DIJON, le 15 juillet 2013.

Il lui a en effet été dérobé, par 3 individus, près de 10 000 euros en espèces et plusieurs bijoux d'une valeur de l'ordre de 50 000 euros.

Le mode opératoire a été le suivant : les 3 hommes ont sonné à la porte de Madame LATOUR qui, sans méfiance, leur a ouvert. La vieille dame a alors été bousculée et frappée violemment. L'un des agresseurs l'a tenue en respect, l'empêchant de crier, tandis que les 2 autres ont fouillé son appartement pour s'emparer du numéraire et des bijoux.

Après le départ des 3 hommes, la victime a pu appeler la police par téléphone.

Elle a ensuite été hospitalisée ».

Il vous demande si son ami Stanislas Fruchard, agent de police judiciaire à Lyon, pourrait être amené à décider de l'ouverture d'une enquête et à perquisitionner chez d'éventuels suspects quand bien même ces derniers s'opposeraient vivement à ce qu'il soit recouru à cette mesure.

Évidemment Maître Bonpain attend de vous que vous justifiiez votre réponse (8 points)…

II) Votre réponse a naturellement donné entière satisfaction à maître Bonpain, qui vous remet les deux dossiers suivants :

A) Dans le premier de ces dossiers, Mme Jazon a pris attache auprès de Maître Bonpain à propos de sa fille Axelle qui a de graves ennuis.

Axelle, 19 ans, est en effet mise en examen pour les infractions d'acquisition, détention, cession et recel d'armes. D'ailleurs Axelle, après avoir frauduleusement soustrait l'une des armes dont il est question dans les faits servant de base à la poursuite, en a cédé une à Anthony. Ce dernier a retourné ladite arme contre lui, se donnant, ce faisant, la mort. La mère de l'adolescent entend se constituer partie civile pour le dommage découlant du suicide de son fils.

La mère d'Axelle se demande si cette plainte sera recevable devant la chambre de l'instruction (6,5 points).

B) Dans le second dossier, M. Frizac soupçonné d'escroquerie à la TVA veut agir en nullité :

1) Il souhaite dans un premier temps demander la nullité d'une ordonnance rendue par le juge d'instruction. Il craint que ce dernier ne régularise la procédure en substituant à cet acte une nouvelle ordonnance (2 points).

2) Il craint dans un second temps qu'on lui oppose un acte issu d'une procédure tierce : plus précisément, à l'occasion de sa garde à vue, M. Auriol —auquel n'a pas été mentionné son droit de se taire— a semble-t-il fait des déclarations accablantes corroborant lourdement les soupçons de culpabilité qui pesaient jusque là sur M. Frizac.

Qu'en pensez vous ? (3,5 points).